

## **BUT Information-communication Parcours Métiers du livre et Patrimoine**

Pôle Métiers du livre  
11, avenue Pozzo-di-Borgo  
92210 Saint-Cloud  
01 40 97 98 66

### **RENTREE PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS D'ANNEE SPECIALE**

Vous venez d'effectuer ou vous allez effectuer votre inscription administrative : bienvenue dans la formation en Année spéciale du BUT Information-communication Parcours Métiers du livre et du patrimoine de l'université Paris Nanterre.

La **prérentrée** aura lieu le **jeudi 5 septembre à 13h30**. Vous êtes attendu(e) dans l'amphithéâtre du pôle Métiers du livre à Saint-Cloud (au rez-de-chaussée). Votre présence est **obligatoire**.

Après la distribution de l'emploi du temps, la présentation de la formation et de l'équipe pédagogique, vous passerez un **test d'anglais de 15h à 16h** puis un **test de bureautique de 16h à 17h**. Ces tests serviront à la constitution de groupes de niveau.

Vous devrez également fournir un certificat d'assurance de responsabilité civile, valable pour l'année universitaire en cours, et une photographie. Vous remplirez sur place une fiche d'inscription pédagogique. Votre carte d'étudiant.e vous sera remise.

**Le vendredi 6 septembre** vous seront présentées les modalités de votre participation au Salon du livre Jeunesse de Montreuil : rendez-vous dans l'amphithéâtre à 9h (fin prévue à 17h).

**Les cours commenceront le lundi 9 septembre.**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des œuvres étudiées en cours de littérature française.

Vous souhaitant un très bel été,

pour l'équipe pédagogique,  
Julien Hage  
Chef du département Métiers du livre  
Muriel Amar  
Responsable des études de l'Année spéciale

**Voici les œuvres étudiées dans le cadre du cours  
« Littérature française contemporaine », semestre 1**

- Annie Ernaux, *Les Années*, Gallimard, 2008.  
Lydie Salvayre, *Pas pleurer*, Seuil, 2014.  
Emmanuel Carrère, *L'Adversaire*, P.O.L., 2000.  
Ivan Jablonka, *Laëtitia ou la fin des hommes*, Seuil, 2016.  
Florence Aubenas, *Le Quai de Ouistreham*, L'Olivier, 2010.  
Nicolas Matthieu, *Leurs enfants après eux*, Actes Sud, 2018.  
Virginie Despentes, *King Kong Theory*, Grasset, 2006.  
Wendy Delorme, *Viendra le temps du feu*, Éditions Cambourakis, 2021.  
Michel Houellebecq, *La Possibilité d'une île*, Fayard, 2005.  
Marie Darrieussecq, *Notre vie dans les forêts*, P.O.L., 2017.  
Guillaume Poix, *Un sacre. La vie invisible*, Éditions théâtrales, 2023.

## Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

---

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département INFOCOM de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse [handicap-infocom@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap-infocom@liste.parisnanterre.fr)
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **15 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

### Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en IUT.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).